



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 juillet 2020**

Date de convocation : 24 juillet 2020

Délibération n° 2020-140
Nomenclature 5.3

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 54

Votants : 64

Dont un pouvoir de :

M. Gaby TOUZINAUD à M. Eric PANNAUD

Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER

Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN

Mme Marie-Line CHEMINADE à M. Bruno DRAPRON

Mme Véronique TORCHUT à M. Joël TERRIEN

M. Philippe CREACHCADEC à Mme Dominique DEREN

M. Charles DELCROIX à M. Philippe CALLAUD

M. Pierre MAUDOUX à Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE

M. Pierre DIETZ à M. Jean-Pierre ROUDIER

M. Rémy CATROU à Mme Florence BETIZEAU

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Association du Pôle Innovation de Saintes - Désignation des représentants

L'an deux mille vingt, le trente juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni au Hall Mendes France à Saintes (17100), sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents : 54

Mesdames et Messieurs Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Eric PANNAUD, Jean-Luc FOURRE, Annie GRELET, Jean-Paul COMPAIN, Jean-Michel ROUGER, Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, Alain MARGAT, Eric BIGOT, Pascal GILLARD, Bernard CHAIGNEAU, Francis GRELLIER, Pierre-Henri JALLAIS, Joseph De MINIAC, Jérôme GARDELLE, Stéphane TAILLASSON, Sylvie CHURLAUD, Alexandre GRENOT, Jacki RAGONNEAUD, Georges ARMENOULT, Philippe ROUET, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Raymond MOHSEN, David MUSSEAU, Bernard COMBEAU, Mireille ANDRE, Frédéric ROUAN, Jean-Marc AUDOUIN, Pierre HERVE, Michel ROUX, Bruno DRAPRON, Philippe CALLAUD, Evelyne PARISI, Ammar BERDAÏ, Charlotte TOUSSAINT, Thierry BARON, Dominique DEREN, Joël TERRIEN, François EHLINGER, Véronique CAMBON, Laurent DAVIET, Véronique ABELIN-DRAPRON, Caroline AUDOUIN, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Céline VIOLLET, Florence BETIZEAU, Patrick PAYET, Eliane TRAIN, Françoise LIBOUREL et Fabrice BARUSSEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice BARUSSEAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020, et notamment l'article 6, I, 1°), « Développement économique »,

Vu la délibération n° 2018-147 du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2018 portant adhésion de la CDA de Saintes à l'Association du Pôle Innovation de Saintes,

Vu les statuts de l'« Association du Pôle Innovation de Saintes » en date du 4 juillet 2018,

Vu la délibération n°2019-185 du 7 novembre 2019 portant attribution d'une subvention à l'association du pôle innovation de Saintes pour le second exercice comptable de l'association,

Considérant l'objet social de l'Association du Pôle Innovation de Saintes dont la vocation est de favoriser l'émergence et le développement d'activités économiques innovantes et de créer ainsi de la valeur ajoutée sur le bassin d'activité et d'emplois saintais,

Considérant que l'Association du Pôle Innovation de Saintes ambitionne de devenir une structure de premier plan en matière d'innovation intégrant les acteurs locaux ainsi que de « jeunes pousses » nécessitant d'être accompagnées,

Considérant que les principales missions de l'Association du Pôle Innovation de Saintes sont d'héberger et d'accompagner les porteurs de projets innovants, en activité de recherche-développement et/ou dans le secteur tertiaire, de développer et promouvoir le savoir-faire présent localement à travers la mise en place d'évènements, de réunir les acteurs compétents et dynamiques en matière d'innovation, et d'accompagner la promotion de l'attractivité et du cadre de vie de ce territoire,

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération de Saintes de participer aux travaux de l'Association du Pôle Innovation de Saintes compte tenu de la nécessaire mutation du territoire vers les domaines du numérique et de l'innovation,

Considérant les retombées économiques de ces activités et de leur développement pour le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes,

Considérant qu'au regard du montant de la subvention attribuée par la CDA de Saintes à l'Association du Pôle Innovation de Saintes pour l'année 2019, la CDA doit désigner 5 représentants au sein de l'association (Collège des membres associés)

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De désigner, par un vote à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.2121-21 du CGCT, les représentants de la CDA de Saintes au sein de l'Association du Pôle Innovation de Saintes comme suit :
 1. M. Alexandre GRENOT,
 2. M. Pierre-Henri JALLAIS,
 3. M. Francis GRELLIER,
 4. M. Jérôme GARDELLE,
 5. M. Bruno DRAPRON.
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, de désigner les membres par un vote à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.2121-21 du CGCT.
- Désigne comme représentants de la CDA de Saintes au sein de l'Association du Pôle Innovation de Saintes :
 1. M. Alexandre GRENOT
 2. M. Pierre-Henri JALLAIS
 3. M. Francis GRELLIER
 4. M. Jérôme GARDELLE
 5. M. Bruno DRAPRON.

Par : - 2 Abstentions (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX)
- 62 Voix pour
- 0 Voix contre

Ainsi clos et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,


Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.